

Nombre de  
membres en  
exercice

**95**

Présents et  
représentés

**91**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 21 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le quinze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle Cap Périaz à Anancy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

30 JANV.  
2024

Déposée en  
Préfecture le

30 JANV.  
2024

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

#### Avaient donné procuration

François ASTORG à Fabien GERY, Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Lola CECCHINEL à Alexandre MULATIER-GACHET, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Aurélie GUEDRON à Alexandra BEAUJARD, Christian MARTINOD à Franck BOGEY, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Thomas MESZAROS à Jean-Luc RIGAUT, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Guillaume TATU à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Gilles VIVIANI à Jacques ARCHINARD

#### Etaient excusé(e)s

Patrick BOSSON, Sandrine DALL'AGLIO, Frédérique KHAMMAR, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20231221-13313A-DE-1-1  
en date du 30/01/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-357

**Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance**

## OBJET

### **RESSOURCES HUMAINES : ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Frédérique LARDET, rapporteur*

### **ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE LA DÉLIBÉRATION TÉLÉTRANSMISE LE 10 JANVIER 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L542-5 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 14 décembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre du suivi des emplois, il convient de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services et des besoins en adaptant le tableau des emplois.

Ces modifications concernent :

#### **1/ Les adaptations de la quotité de temps de travail des emplois aux besoins des services**

##### **a) Direction de l'eau potable**

La direction de l'eau potable doit absorber la déconcentration partielle de la compétence « commande publique » et redéployer certaines missions du Secteur Logistique Achat vers le pôle Administration rattaché directement au chef de service budget - administration logistique achats.

Aussi, afin de consolider ce service, la transformation du poste N° 1256 d'assistant instructeur est proposée, afin de créer 0,5 ETP pour que ce poste soit un poste à temps complet.

##### **b) CIAS**

Historiquement la fonction du chauffeur de bus de l'accueil de jour était réalisée par l'agent de maintenance de la Résidence Heureuse. Suite au départ à la retraite de celui-ci et à l'augmentation de la charge de travail du nouvel agent de maintenance, cette mission a été assurée ponctuellement l'équipe des agents de maintenance avec beaucoup de difficulté. Depuis 18 mois, un renfort a pu être recruté sur cette mission, mais le besoin nécessite de pérenniser un emploi.

Afin de ne pas augmenter le nombre d'ETP, il est proposé de réduire le poste d'animateur de l'Escale, actuellement vacant, à 0,70 ETP, et de créer 0,3 ETP de chauffeur de minibus. Le transport des bénéficiaires fait partie intégrante du service du minibus et les financements accordés par les autorités prennent en compte ce transport, qui doit donc être assuré.

##### **c) Développement économique**

Au sein du chantier local d'insertion (CLI), l'accompagnant socio-professionnel et la responsable accompagnent une moyenne de 14 ETP alors que la moyenne départementale préconisée par le DDETS est de 13 ETP. De plus, la mission d'accompagnement socio-professionnel s'est complexifiée sur les dernières années : complexification substantielle des démarches administratives et fragilisation du public accompagné.

Ce manque de temps consacré à l'accompagnement socioprofessionnel a été relevé dans le DUERP comme une source importante de risques, notamment psychosociaux.

Il est donc proposé de faire évoluer le poste d'accompagnant socio-professionnel de 0,7 ETP à 1 ETP, ce qui lui permettra de réaliser un accompagnement professionnel plus important, en complément de son accompagnement sur les dimensions psychosociales.

## **2/ Les créations d'emplois**

### **a) Administration générale**

Le poste 1208 était divisé en 0,5 ETP à la direction des coopérations territoriales comme correspondant de relais territorial et en 0,5 ETP auprès du DGA administration générale comme assistant à la protection des données. Or, 1 ETP est nécessaire sur le poste de la DIRCOOP, qui évolue en agent d'accueil de relais territorial, afin de desservir tout le territoire.

Il convient donc de créer un nouveau poste à temps non complet pour assurer les fonctions d'assistant à la protection des données, actuellement vacantes, à raison de 0,5 ETP. Ce poste sera ouvert au grade de technicien.

### **b) Direction des ressources humaines**

Le projet d'autonomisation du CIAS implique une charge de travail très importante pour l'ensemble des services RH pour préparer le transfert des agents et dissocier l'ensemble des activités RH de part et d'autre pour deux employeurs. La structure RH doit être reconstruite pour chaque employeur.

Est donc proposée la création d'un emploi non permanent permettant le recrutement en contrat de projet d'un chef de projet autonomie du CIAS, pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, le pilotage du service carrières-paie doit être renforcé pour permettre de répartir la charge de travail concentrée sur la cheffe de service. Ce poste, qui requiert un niveau d'expertise important en droit de la fonction publique mais également en droit privé du travail compte tenu des statuts gérés au sein du Grand Annecy, une autonomie sur la gestion de dossiers complexes, notamment en matière de discipline.

A périmètre d'activité et de projets constant, la création de ce poste permettra de disposer de ressources supplémentaires pour améliorer l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle des agents et cadre du service carrières paie, ouvrant une possibilité de déléguer et répartir la charge de travail. La création de ce poste permettra également de : formaliser les processus, favoriser la montée en compétences et en autonomie de l'équipe de gestion, renforcer la diffusion des informations, processus et outils RH auprès des cadres.

Est donc proposée la création d'un emploi permanent de catégorie A (attaché) à temps complet.

### **c) Direction des coopérations territoriales et de l'évaluation des politiques publiques**

Le législateur a souhaité faire évoluer les contrats enfance jeunesse, avec la volonté d'une coordination à l'échelle intercommunale pour une compréhension globale des besoins. Il s'agit de renforcer les services existants et de répondre aux besoins non couverts en matière de petite enfance, soutien à la parentalité et accompagnement des familles, jeunesse, accès aux droits.

Le Grand Annecy est placé en position de coordonnateur des actions relevant de la Convention Territoriale Globale (CTG) sur son territoire ainsi qu'en support aux communes. Une 1<sup>ère</sup> convention CTG a été signée fin 2019 entre la CAF, le Grand Annecy et les communes bénéficiaires d'un contrat enfance jeunesse. Suite au diagnostic territorial global réalisé en 2023, une nouvelle convention sera élaborée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 à l'échelle du périmètre du Grand Annecy. Un chargé de coopération CTG à hauteur d'un 0,5 ETP sera chargé de la mise en œuvre, du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la convention. Ce poste sera financé partiellement par la CAF.

Par ailleurs, en septembre 2023, le Grand Annecy et la Ville d'Annecy ont souhaité s'engager dans la démarche de création d'un contrat local de santé (CLS) avec l'Agence de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Le CLS est un outil contractuel, partenarial et pragmatique qui permet de répondre aux enjeux de santé autour des notions de promotion de la santé, de prévention, des politiques de soins et de l'accompagnement médico-social et social. L'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat nécessite des moyens humains dédiés, un poste de chargé de coordination à hauteur de 0,5 ETP est nécessaire.

Afin d'assurer l'articulation entre ces deux dispositifs complémentaires, il est proposé la création d'un poste à temps complet de Chargé de coopération (CTG) / coordination (CIS) sous la forme d'un contrat de projet de 3 ans.

Enfin, la conduite du projet de mutualisation des deux directions Informatique et Usages Numériques du Grand Annecy et de la Ville d'Annecy doit être mise en œuvre car les élus de l'agglomération du Grand Annecy et de la ville d'Annecy ont souhaité s'engager dans cette démarche de mutualisation. Le pilotage et l'animation de ce projet sera effectué par un chef de projet, qui aura également la charge de conduire les autres projets de coopération / mutualisation avec les communes et de suivre les mutualisations engagées. Il est donc proposé la création d'un poste de Chef de projet coopérations / mutualisations sous la forme d'un contrat de projet de 3 ans à temps complet.

#### **d) Direction des bâtiments**

Le Grand Annecy va devoir assumer la maîtrise d'ouvrage de la construction de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation à Annecy. Pour cela, la création d'un poste de chargé d'opération (A4) à la Direction des bâtiments sous forme d'un contrat de projet de 3 ans est nécessaire.

Par ailleurs, le service travaux est en charge de plusieurs opérations sur le long cours (ESAAA, bâtiments classés, pôle économie circulaire...), ces dossiers étant en forte croissance et accusant parfois du retard dans les opérations ou les études. Il paraît donc nécessaire de créer un nouveau poste d'ingénieur travaux chargé d'opérations au sein de ce service, qui aura des missions transversales d'études, expertises, conduite d'opérations complexes. Il est donc proposé de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet.

#### **e) CIAS**

Aujourd'hui, et depuis la crise COVID, les établissements médico-sociaux traversent une crise majeure, marquée notamment par des difficultés de recrutement sur tous les métiers, un absentéisme important, un rapport au travail des professionnels en pleine mutation, un turn-over important, une augmentation significative des dossiers RPS, des situations financières critiques et alarmantes et des attentes des familles plus marquées.

Pour s'inscrire dans ce contexte en pleine évolution et faire face aux difficultés que les établissements rencontrent, il est nécessaire de repenser les organisations des établissements, et notamment le pilotage de ces derniers. En effet, il apparaît désormais incontournable de renforcer les temps de présence des directeurs au sein des établissements EHPAD, pour sécuriser le fonctionnement et faire face aux besoins.

Il est à noter que ce projet s'inscrit dans une actualité particulière au sein du pôle établissements du CIAS, avec :

- Deux EHPAD (PRAIRIE et AIRELLES) dont le directeur est absent depuis juin 2023, et une difficulté à obtenir des candidatures de directeur intérimaire. Ces établissements sont actuellement dépourvus d'encadrement ;
- Deux EHPAD (ANCOLIES et BARTAVELLE) avec une directrice sur le départ (départ acté pour mi-janvier 2024),
- Deux EHPAD (PAROUSES et BARIOZ) avec un directeur dont le départ en retraite est annoncé pour juin 2024.

Il est donc proposé, sur ces 6 établissements, de compléter les postes actuellement créés à 0,5 ETP pour en faire des postes à temps complet, ce qui revient à créer 3 ETP au total, ouverts au grade d'attaché.

Par ailleurs, au sein de la Direction prévention et bien vieillir à domicile, il avait été décidé par délibération du 15 décembre 2022 de créer quatre postes d'agents d'accompagnement des habitats inclusifs, dont deux à créer en 2023 puis deux autres en 2024, dans le cadre de la Conférence des Financeurs de l'Habitat inclusif.

Ces professionnels sont en charge de la coordination et de la régulation de la vie collective au sein du logement. Dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi, ces postes sont réservés aux professionnels du domicile en fin de carrière ou pour lesquels des restrictions médicales ont été prescrites, ne leur permettant plus d'exercer pleinement leur métier d'aide à domicile. Une formation leur sera proposée pour que, au-delà de leurs connaissances acquises des personnes âgées, ces agents puissent compléter leurs connaissances et assurer l'ensemble de ces nouvelles missions.

Il est donc proposé de créer deux postes à ce titre, à temps complet, ouverts en catégorie C.

#### **f) Développement économique**

Au sein du chantier local d'insertion (CLI), il est proposé de créer un poste d'encadrant technique supplémentaire, ce qui porterait l'effectif total à 4 encadrants, pour 20 salariés en insertion. Actuellement, le ratio d'encadrant technique par salarié en insertion est en effet supérieur aux recommandations de la DDETS, ce qui engendre une fragilité du fonctionnement du CLI en cas d'arrêt maladie / accident du travail d'un des encadrants, étant rappelé que l'activité principale du CLI (travaux d'espaces verts) est génératrice d'absences et d'accidents du travail qu'il convient de prévenir par une présence, une formation et un accompagnement renforcés.

Par ailleurs, au sein du service politiques économiques, tourisme, numérique, enseignement supérieur, un besoin complémentaire a été identifié pour animer l'ensemble du réseau des acteurs du développement économique et venir en renfort du programme Quai 225, nouveau lieu totem de la transition environnementale des entreprises sur le territoire. Pour cela, il est proposé de créer un emploi de chargé de mission de la transition économique et nouvelles filières, en catégorie A et à temps complet.

#### **g) Valorisation et gestion des déchets**

Le service tri, prévention et économie circulaire a répondu à un appel à projets fonds vert, pour développer le compostage. Le subventionnement obtenu permet la création de postes destinés à effectuer des missions d'animation et d'information sur le compostage partagé au pied des immeubles. L'objectif est de développer le tri à la source des biodéchets, afin de réduire l'incinération et les coûts de traitement.

Il est donc proposé de créer deux emplois non permanents de maître composteur à temps complet, qui seront à pourvoir en contrat de projet de 2 ans, en catégorie C.

#### **h) Action environnementale**

Dans le cadre du projet de reprise par le Grand Annecy de l'instruction des permis d'eaux pluviales urbaines (pour l'ensemble des communes membres à l'exception de la Ville d'Annecy), il paraît nécessaire de doter le service eaux pluviales urbaines des effectifs nécessaires. Ainsi, il est proposé de créer en priorité un poste d'assistant instructeur. Ce poste permanent sera créé en catégorie C à temps complet.

### **i) Mobilités**

Dans le cadre de la réorganisation de la DGA mobilités et du lancement de nouveaux projets d'envergure comme celui du TCSP, la direction a besoin de renforcer ses effectifs.

Un organigramme cible a été présenté aux membres du CST. Mais dans l'immédiat, la création de quatre postes est proposée :

- un poste d'assistant administratif au sein du secrétariat de direction générale adjointe, qui sera consacré en priorité au projet TCSP, afin de soulager les encadrants et chefs de projets de certaines tâches administratives. Ce poste sera créé à temps complet et ouvert en catégorie C ;
- un poste de chef de projet Rive Ouest au sein du service TCSP, en charge de la mise en place et du suivi des travaux, ainsi que de la coordination avec les communes. Ce poste sera créé à temps complet et ouvert en catégorie A ;
- un poste de chargé de mission prime à l'achat au sein du service TCSP, pour la création et le suivi des opérations lancées dans le cadre de ce projet. Ce poste sera un emploi non permanent, en contrat de projet de 3 ans, à temps complet et ouvert en catégorie A ;
- un poste de Directeur de la direction stratégie des mobilités, afin de structurer la DGA en trois directions. Ce poste présentera un caractère transversal sur les projets de la DGA, et paraît nécessaire pour la médiation règlementaire avec les différents acteurs économiques. Il sera créé à temps complet et ouvert en catégorie A.

### **3/ Les suppressions d'emplois**

Un poste de chef d'équipe déchèteries a été créé au Conseil de juin 2023 afin de pallier l'impossibilité de recruter un agent permanent sur le poste existant, occupé par un agent en maladie mais déclaré inapte à reprendre ses fonctions.

Ce poste n'a toutefois pas été pourvu, et le poste d'origine (n°454) est devenu vacant du fait du placement de l'agent en disponibilité d'office pour raisons de santé, ce qui permet de lancer un recrutement sur ce poste. Le poste qui avait ainsi été créé ne répond donc plus à un besoin et peut finalement être supprimé.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

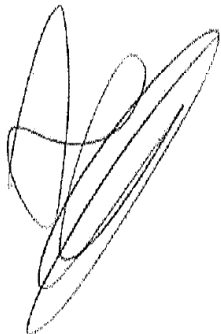
- de modifier le tableau des emplois en procédant aux créations, modifications et suppressions d'emplois conformément aux propositions ci-dessus et à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 012 du budget général (fonction 820).

### **LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 85

ABSTENTION(S) : 6 (Frédérique BANGUÉ, Corinne BOULAND, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT)

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.



Conseil communautaire du 21 décembre 2023  
Annexe à la délibération portant modification du tableau des emplois

Modification de temps de travail													
Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi						Date du Conseil
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Cotation	Intitulé	
Eau potable	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1256	17,5/35	0,5	Adjoint administratif	Adjoint administratif	35/35	1	C1b	Assistant instructeur	21/12/2023
CIAS	Sociale	Agent social	Agent social	264	35/35	1	Agent social	Agent social	24,5/35	0,7	C2	Auxiliaire de vie et d'animation	21/12/2023
Développement économique	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1237	24,5	0,7	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35/35	1	B3	Accompagnateur socioprofessionnel	21/12/2023
Sous total						2,2	Sous total						2,7
Modification d'emploi													
Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi						Date du Conseil
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Cotation	Intitulé	
Sous total							Sous total						
Création d'emplois													
DGA administration générale	Administrative						Rédacteur	Rédacteur	17,5/35	0,5	B3	Assistant à la protection des données	21/12/2023
CIAS	Technique						Adjoint technique	Adjoint technique	10,5/35	0,3	C2	Conducteur de minibus	21/12/2023
CIAS	Administrative						Attaché	Attaché	35/35	3	A1b	Directeur d'EHPAD	21/12/2023
Développement économique	Technique						Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35/35	1	C1	Encadrant technique du CLI	21/12/2023
Développement économique	Administrative						Attaché	Attaché	35/35	1	A4	Chargé de mission de la transition économique et nouvelles filières	21/12/2023
Ressources Humaines	Administrative						Attaché	Attaché	35/35	1	A4	Expert carrières-paie	21/12/2023
Bâtiments	Technique						Ingénieur	Ingénieur	35/35	1	A4	Ingénieur travaux chargé d'opérations	21/12/2023
Action environnementale	Technique						Adjoint administratif	Adjoint administratif	35/35	1	C2	Assistant instructeur	21/12/2023
Mobilités	Administrative						Adjoint administratif	Adjoint administratif	35/35	1	C2	Assistant administratif	21/12/2023
Mobilités	Technique						Ingénieur	Ingénieur	35/35	1	A4	Chef de projet Rive Ouest	21/12/2023
Mobilités	Technique						Ingénieur	Ingénieur	35/35	1	A1	Directeur stratégie des mobilités	21/12/2023

Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi					Date du Conseil	
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Cotation		Intitulé
CIAS	Médico-sociale						Agent social	Agent social	35/35	2	C1b	Agent d'accompagnement des habitats inclusifs	21/12/2023
<b>SOUS TOTAL</b>										<b>13,8</b>			
<b>Suppression d'emplois</b>													
Valorisation et gestion des déchets	Technique	Agent de maîtrise / adjoint technique	Agent de maîtrise / adjoint technique	1759	35/35	1							
<b>SOUS TOTAL</b>						<b>1</b>							
<b>TOTAUX</b>						<b>3,2</b>				<b>16,5</b>			
<b>Différence ETP</b>										<b>13,3</b>			

Création emplois contractuels en contrat de projet (art. L332-24 CGFP)					
Direction de rattachement	Intitulé de l'emploi	Catégorie	Cotation	ETP budgétaire	durée contrat
Ressources humaines	Chef de projet autonomie du CIAS	A	A4	1	3 ans
Coopération territoriale et évaluation des politiques publiques	Chargé de mission coopération CTG / coordination CIS	A	A4	1	3 ans
Coopération territoriale et évaluation des politiques publiques	Chef de projet coopérations / mutualisations	A	A4	1	3 ans
Bâtiments	Charge d'opération construction INSPE	A	A4	1	3 ans
Mobilités	Chargé de mission prime à l'achat	A	A4	1	3 ans
Valorisation et gestion des déchets	Maître composteur	C	C1b	2	2 ans